

***Favoriser l'utilisation de matériaux écologiques pour contribuer à ce que les constructions et les rénovations « durables » deviennent la règle dans la commune de Chêne-Bourg***

**Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :**

Près de la moitié de la consommation énergétique suisse est utilisée pour construire et exploiter des bâtiments<sup>1</sup>. C'est dans ce domaine que le potentiel d'économie d'énergie est le plus important. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), le besoin en énergie de tous les bâtiments d'habitation et à usage économique, peut être réduit de 50 à 70% sans que cela n'affecte notre qualité de vie!<sup>1</sup> La construction et la rénovation « durables » sont au cœur de la réflexion de nombreuses collectivités publiques<sup>2</sup>, promoteurs, entreprises du bâtiment et bureaux d'études. Toutefois, en regard des réalisations effectives de bâtiments écologiquement « sains »<sup>3</sup>, force est de constater que d'autres maîtres d'ouvrages actifs dans ce domaine se préoccupent encore assez peu des enjeux énergétiques. Une certaine inertie au niveau des filières et des habitudes prises dans la construction est en effet bien réelle.

Cette action de l'Atelier est ciblée sur les matériaux de construction « durables ». En contenant une part d'utopie, elle ouvre la voie à de nouvelles habitudes possibles aux niveaux individuel et collectif. Une législation stricte en matière de construction existe. Plutôt que de vouloir la modifier, l'objectif est ici davantage de combler un certain flou repérable au niveau de son application. Un exemple : l'interdiction de certains matériaux dangereux est respectée à la lettre alors que l'utilisation de ceux dont les vertus écologiques sont pourtant démontrées est laissée au bon vouloir du maître d'ouvrage. Il s'agit donc bien ici d'appuyer et de compléter des recommandations existantes en matière de construction durable (type label MINERGIE-ECO®) afin que des réalisations plus nombreuses de ce type voient réellement le jour sur le territoire communal !

**Objectif(s) visé(s) :**

L'objectif principal visé est de promouvoir les matériaux écologiques, de préférence de production locale et/ou ayant une empreinte écologique la plus faible possible pour toutes nouvelles constructions et/ou rénovations sur le territoire communal.

**Pertinence développement durable de l'action :**

*Pôle social* : promouvoir de nouvelles filières de production locale permet certainement de maintenir de l'emploi, une cohésion et des rapports sociaux de proximité.

*Pôle économique* : certains matériaux sont disponibles et peuvent être produits localement. De ce fait, leur production et leur utilisation permettent des économies financières substantielles à plusieurs niveaux de la filière. Même si un coût de départ supplémentaire est parfois à consentir, il est reconnu que l'éco-construction permet à moyen et à long terme une réduction des dépenses non négligeable.

<sup>1</sup> Source : Office fédéral de l'énergie (OFEN), 2008. Informations disponibles sur:  
<http://www.bfe.admin.ch/energie/00567/00569/index.html?lang=fr>

<sup>2</sup> A Genève, grâce au *Fonds énergie des collectivités publiques (PL 7759)* et au *Fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (PL 7759)*, autant pour les communes que pour les particuliers, des aides financières peuvent être perçues en vue de la réalisation de projets durables. Pour plus d'informations :  
[http://etat.geneve.ch/dt/energie/fonds\\_energie\\_collectivites\\_publicques\\_7759-69-3201-7183.html](http://etat.geneve.ch/dt/energie/fonds_energie_collectivites_publicques_7759-69-3201-7183.html) et  
[http://etat.geneve.ch/dt/energie/fonds\\_pour\\_developpement\\_energies\\_renouvelables\\_economies\\_energie\\_7759-69-3201-7182.html](http://etat.geneve.ch/dt/energie/fonds_pour_developpement_energies_renouvelables_economies_energie_7759-69-3201-7182.html)

<sup>3</sup> Début 2007, seuls 100 bâtiments disposaient du standard MINERGIE® à Genève. Fin 2007 on en comptait 1576 au total en Suisse. Alors que les caractéristiques telles que le confort et l'efficacité énergétique sont propres aux bâtiments MINERGIE®, les constructions certifiées MINERGIE-ECO® remplissent également des exigences en matière de modes de construction sains et écologiques. Le nombre de bâtiments disposant de ce label est encore très faible en Suisse. Voir pour plus d'informations : <http://www.minergie.ch>

*Pôle environnemental* : utiliser des matériaux de production locaux, recyclés et recyclables, réduit sans aucun doute le niveau de l'empreinte écologique du bâtiment (diminution de la consommation globale d'énergie de la production à l'utilisation ; diminution de la pollution liée aux transports).

### **Description et mise en place de l'action :**

L'action est mise en place par les services communaux et comporte deux volets :

#### **A) Adressé aux professionnels**

- Inscrire des recommandations concernant le choix de matériaux écologiques dans le préavis communal avec l'objectif que celles-ci figurent ensuite dans le cahier des charges des promoteurs et des architectes pour toutes rénovations et nouvelles constructions. Même si la décision finale appartient au Canton, cette prise de position permet d'affirmer clairement la position et les objectifs de la commune ! Donner la priorité et des avantages aux dossiers dont les projets sont durables est un levier qui doit être envisagé (accorder la gratuité de l'émolument, par ex.).
- Un partenariat avec les communes des Trois-Chêne permettant de créer des contacts et obtenir des accords (rabais selon les quantités, par exemple) avec des fournisseurs de matériaux écologiques est à prévoir : un choix clair concernant 2 ou 3 matériaux dont l'efficacité est démontrée est à faire en priorité.

#### **B) Adressé aux particuliers:**

- En ce qui concerne les matériaux écologiques, beaucoup d'informations existent mais sont dispersées. Il s'agirait de rassembler, de tenir à jour régulièrement et de mettre ces informations à disposition des particuliers (sur le site Internet communal, par exemple). En outre, la création d'un fonds communal permettant de financer en partie des projets individuels de construction ou de rénovation énergétiquement durable est à envisager. Aussi, grâce à ce fonds, un premier entretien de conseil avec des professionnels pourrait être proposé gratuitement aux personnes désireuses de se lancer dans une construction et/ou une rénovation durable.

### **Calendrier :**

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

### **Responsables :**

Les Conseillers/ères administratifs/ves en charge de l'aménagement, des travaux et des bâtiments communaux, le Secrétaire général, Commission municipale ad hoc

### **Partenaires et mode de participation :**

Architectes, promoteurs, Canton de Genève (notamment le ScanE et le DCTI), fournisseurs de matériaux, communes des Trois-Chêne.

### **Budget :**

A préciser la hauteur du fonds communal pour les projets de constructions et/ou de rénovations durables (en ce qui concerne les matériaux écologiques utilisés ; une participation à hauteur de 10% peut-être envisagée).

### **Indicateurs de développement durable :**

Mesure de l'empreinte écologique globale (production + utilisation) des nouveaux bâtiments.  
Gain énergétique réalisé après rénovation.

### **Suivi et amélioration continue :**

Diffusion des résultats des bilans énergétiques communaux. Valorisation des efforts entrepris (remise de prix, affichage des meilleurs projets, etc.).